

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-11-5-2

Séance du jeudi 8 décembre 2022

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA LANGUE REGIONALE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à Nicole BEHA
COUCHOT Alain donne procuration à Karine PAGLIARULO
DEBES Vincent donne procuration à André ERBS
DELATTRE Cécile donne procuration à Isabelle DOLLINGER
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
DILIGENT Danielle donne procuration à Michèle ESCHLIMANN
DREYFUS Elisabeth donne procuration à Yves SUBLON
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à Sébastien ZAEGEL
GREIGERT Catherine donne procuration à Paul HEINTZ
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à Maxime BELTZUNG
HOERLE Jean-Louis donne procuration Jean-Claude BUFFA
JENN Fatima donne procuration à Sabine DREXLER
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à Christiane WOLFHUGEL
KRIEGER Laurent donne procuration à Marie-Paule LEHMANN
LORENTZ Michel donne procuration à Christelle ISSELE
MARTIN Monique donne procuration à Emilie HELDERLE
MATT Nicolas donne procuration à Frédéric BIERRY
MULLER Lucien donne procuration à Joseph KAMMERER
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Monique HOULNE
OEHLER Serge donne procuration à Françoise BEY

PFEIFFER Pascale donne procuration à Jean-Philippe MAURER
RAPP Catherine donne procuration à Chantal JEANPERT
REYMANN Anne donne procuration à Anne TENENBAUM
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à Annick LUTENBACHER
SENE Marc donne procuration à Valérie RUCH
STRAUMANN Eric donne procuration à Brigitte KLINKERT
VETTER Jean-Philippe donne procuration à Philippe MEYER
VOGT Pierre donne procuration à Marie-France VALLAT

EXCUSES :

CLAUSS Robin, FUCHS Bruno, SITZENSTUHL Charles

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L. 1111-4 et L.3431-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur du bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU les délibérations du 31 mai 2021 sur la stratégie de soutien en faveur du bilinguisme et du 27 septembre 2021 relative au dispositif de soutien à la signalisation communale et intercommunale bilingue
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-2-8-5 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 18 novembre 2022
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention d'investissement de 10 000 € à l'Association Fonds international pour la langue alsacienne pour l'ouverture d'une crèche immersive en langue régionale et autorise exceptionnellement l'association Fonds international pour la langue alsacienne à reverser tout ou partie de la subvention à la Commune de Neuwiller-les-Saverne,
- Attribue une subvention d'investissement de 5 000 € à la Commune de Gerstheim pour la mise en place d'une signalisation en langue régionale, montant plafonné correspondant à 49,1% d'une dépense éligible de 10 178,34 €,
- Attribue une subvention d'investissement de 2 200 € à la Commune d'Oberlauterbach pour la mise en place d'une signalisation en langue régionale, correspondant à 50 % d'une dépense éligible de 4 400 €,

- Attribue une subvention d'investissement de 3 880 € à la Commune de Reutenbourg pour la mise en place d'une signalisation en langue régionale, correspondant à 50 % d'une dépense éligible de 7 760 €,
- Attribue une subvention d'investissement de 5 000 € à la Ville de Colmar pour la mise en place d'une signalisation en langue régionale, correspondant à 50 % d'une dépense éligible de 10 000 €.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes:

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P046	O001	P046E18	T12	204-20422-312	10 000 €
P046	O001	P046E18	T13	204-2041482-312	16 080 €
TOTAL					26 080 €

Il est précisé que ces subventions feront l'objet d'un versement unique sur présentation des justificatifs de dépenses.

M. Éric STRAUMANN, en tant que Maire de la Commune de Colmar, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité